



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE AVRIL 2015

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 avril est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

Les points et délibérations à l'ordre du jour étaient essentiellement axés autour des budgets : commune, eau et assainissement, et CCAS. Nous prions les habitants présents lors de la réunion de conseil municipal de nous excuser pour les interruptions de séances lors du budget. En effet, certains chiffres nous sont parvenus très tardivement, et nous avons dû les intégrer avant le vote. De plus, des dysfonctionnements du logiciel informatique nouvellement installé ne nous ont pas permis d'imprimer les documents corrects. Les chiffres annoncés, et reportés ci-dessous, sont validés par la trésorerie principale. Voici un point sur l'année 2014 pour ces 3 budgets. Les budgets portant sur l'année 2014 s'appellent des comptes administratifs et des comptes de gestion, et les budgets pour l'année 2015 s'appellent budgets primitifs (prévisionnels). Les trois comptes administratifs et de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

CCAS

Le résultat de l'exercice est excédentaire : +4 365,44 euros. Il était déficitaire en 2013 (-4 496,73 euros). Le solde à reporter pour 2015 est de 11 666,92 euros. A noter que la facture du séjour à Lelex a été payée sur l'exercice 2015.

EAU ET ASSAINISSEMENT

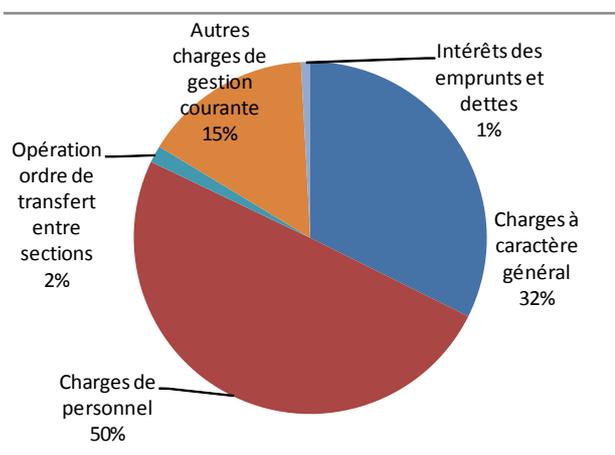
Le résultat de l'exercice 2014 est déficitaire en investissement (-1 527,20 euros), en net progrès par rapport à l'année précédente (-32 653,51 euros). Le solde à reporter en 2015 est de 170 174,65 euros.

Le résultat est excédentaire en fonctionnement (+ 1 155,36 euros), à comparer au résultat de 2014 (+7 260,45). Le solde à reporter pour l'année 2015 est de 65 207,22 euros (contre 64 051,86 en 2014). A noter que des achats indispensables liés à la sécurité des biens et des personnes ont été effectués (exemples : harnais de sauvetage, treuils, ...). De plus, une facture conséquente liée à une réparation de dernière minute (concernant la station d'épuration) au cours du premier trimestre 2014, est arrivée au cours du 2^e trimestre, d'un montant de 7 671,49 euros, et a grevé le budget.

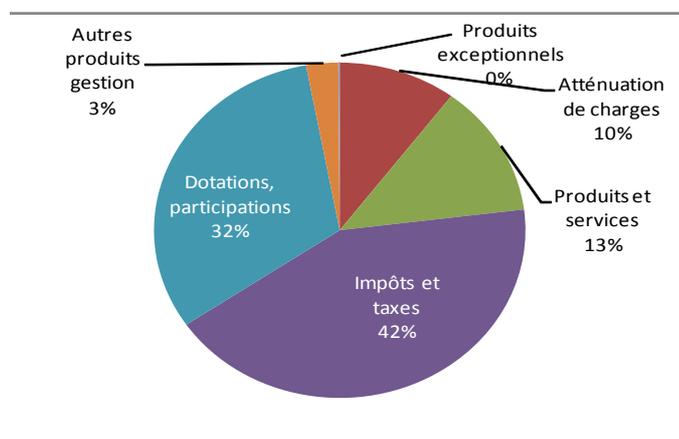
COMMUNE

Voici des graphiques reprenant la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 2014. Il est à noter que ces répartitions évoluent peu d'année en année, les dépenses de personnel ont baissé (de 54 à 50 % entre 2013 et 2014), au profit des charges à caractère général qui représentent la part des dépenses qui servent au fonctionnement : charges fixes : eau, énergie, consommables, maintenance, travaux, achat de matériel, ...

REPARTITION DES DEPENSES 2014 - COMMUNE



REPARTITION RECETTES 2014 - COMMUNE

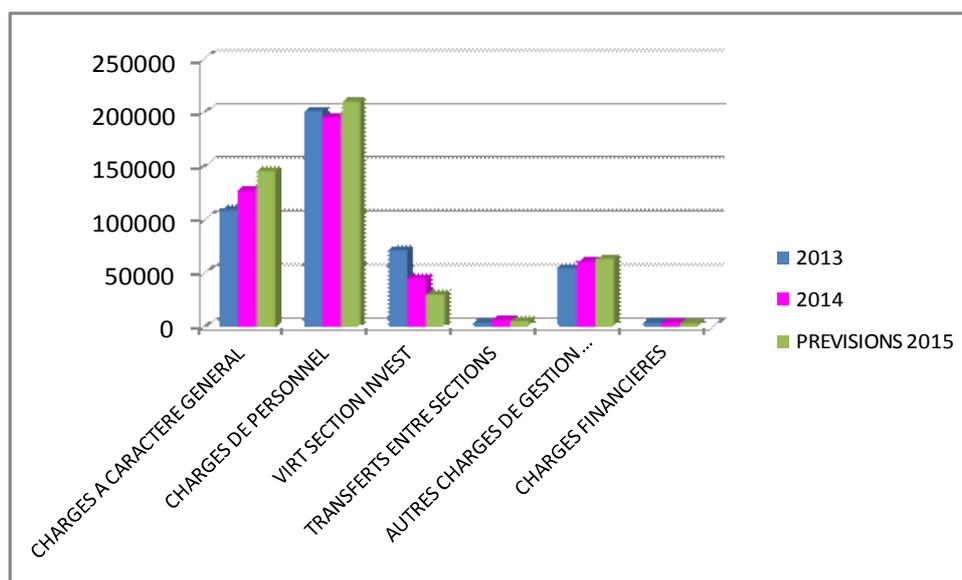


Le déficit d'investissement a été fortement réduit et est passé de – 63 693,48 euros à – 24 066,15 euros.
Le compte de fonctionnement, quant à lui, est déficitaire de 4 021,22 euros. Le solde à reporter pour l'année 2015 est donc de 102 336,81 euros, à comparer à celui de 2014 qui était de 130 424,18 euros.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune par chapitre, pour les années 2013 et 2014, et les prévisions pour 2015.

Les charges à caractère général, qui intègrent toutes les dépenses liées au fonctionnement, sont en augmentation. En 2014, en plus des charges habituelles (telles que les dépenses d'énergie, la maintenance, etc.), un certain nombre de travaux a été engagé, notamment pour l'école. La plupart des convecteurs de l'école a été changée, la partie buanderie de l'école a été modifiée pour répondre aux normes, le tubage de la chaudière de l'école a été enfin installé. Du matériel informatique et des licences ont été renouvelés, la tondeuse autoportée a été mise aux normes (pour pouvoir circuler sur les routes), l'installation électrique place du 14 juillet a été totalement revue pour le marché, de l'outillage et des matériels de sécurité pour les agents ont été achetés ou remplacés.

EVOLUTION DE LA SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2013 et 2014 et PREVISIONS 2015



Vous trouverez ci-dessous les budgets primitifs (prévisionnels) proposés pour 2015, tous adoptés à l'unanimité.

CCAS

	BUDGET PRIMITIF 2014	REALISE 2014	BUDGET PRIMITIF 2015
FONCTIONNEMENT – RECETTES	19 301,48	15 420,00	25 886,92
FONCTIONNEMENT – DEPENSES	19 301,48	11 054,56	25 886,92

COMMUNE

	BUDGET PRIMITIF 2014	REALISE 2014	BUDGET PRIMITIF 2015
INVESTISSEMENT – RECETTES	118 570,48	72 647,30	53 770,00
INVESTISSEMENT – DEPENSES	118 570,48	34 878,64	53 770,00
FONCTIONNEMENT – RECETTES	489 170,18	384 641,34	460 210,59
FONCTIONNEMENT – DEPENSES	489 170,18	391 400,37	460 210,59

A la lecture des tableaux ci-dessus, vous constaterez une baisse du prévisionnel qui prend en compte notamment l'annonce de la baisse des dotations de l'Etat, d'environ 5 à 8%. Nous souhaitons cependant continuer à entretenir et développer notre commune. Certains travaux sont incontournables : la mise aux normes sécurité de l'atelier municipal, la réfection intérieure de la salle d'activité, la remise en état d'une partie de la toiture de l'église, l'isolation énergétique de certains bâtiments, ... (pour

ne prendre que quelques exemples) et des projets sont envisagés : l'urbanisation du centre bourg, l'aménagement du petit lac, le vélo-route, ... c'est pourquoi la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti ont été augmentées.

Taxe d'habitation

L'augmentation votée est de 5%, passant la taxe de 6.83% à 7.17%. Pour mémoire, le taux moyen dans le département est de 20,55%.

Taxe sur le foncier bâti

L'augmentation votée est de 2%, passant la taxe de 19.55% à 19.94%. Pour information, le taux moyen dans le département est de 27,37%.

Taxe sur le foncier non bâti

Il n'y a pas d'augmentation en 2015, le taux reste à 53,86%, au-dessus du taux moyen du département qui est de 48,79%.

Taxe de séjour

Il n'y a pas d'augmentation en 2015, la taxe reste à 0,40 euros/nuit/personne de plus de 13 ans.

Subventions aux associations

Les demandes de subventions aux associations ont été étudiées. La priorité a été donnée aux associations de Bouafles, ayant fait une demande et présenté un bilan social et financier, puis aux associations extérieures ayant présenté un bilan et une demande « circonstanciée ». La commission budget a choisi de baisser le montant total de 10%. Une économie de 375,80 euros a été réalisée par rapport à l'année dernière, dont 210 euros ont été transférés au budget du CCAS.

ASSOCIATION	Montant en euros
Association des Maires	67,20
ASSOCIATION PETITS ECOLIERS BOUAFLES	220,00
Association scolaire de Bouafles	500,00
Bibliothèque	1 100,00
Bois des Elfes	80,00
CFA Val-de-Reuil	60,00
Comité des fêtes	800,00
Football club de Bouafles	50,00
Les Calmos	100,00
Médaillés militaires	23,00
Monuments et sites de l'Eure	30,00
Restos du cœur	20,00
Sauvegarde de l'Environnement	40,00
TOTAL	3 090,20

Montant des participations communales pour 2015

Il s'agit des sommes allouées aux enfants qui souhaitent bénéficier de l'accès au conservatoire pour y pratiquer la danse ou la musique, ainsi que de l'accès au centre aéré. La participation communale est identique à l'année 2014, soit : 53,35 euros pour l'inscription à l'école de danse, 91,70 euros pour l'inscription à l'Ecole de musique, et 5,35 euros/j/enfant, avec un maximum de 13 jours pour le centre aéré.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, merci de contacter la mairie.

Eau et Assainissement

Budget

	BUDGET PRIMITIF 2014	REALISE 2014	BUDGET PRIMITIF 2015
INVESTISSEMENT – RECETTES	238 377,85	66 674,24	236 458,65
INVESTISSEMENT – DEPENSES	238 377,85	68 201,44	236 458,65
FONCTIONNEMENT – RECETTES	185 218,86	138 886,79	177 654,22
FONCTIONNEMENT – DEPENSES	185 218,86	137 731,43	177 654,22

Tout comme pour le budget de la commune, les diverses subventions versées pour le service de l'eau tendent à la baisse.

Nous avons l'obligation de maintenir en état les réseaux dont certaines parties commencent à être vétustes (distribution d'eau potable), mais aussi, dans un avenir assez proche, d'étudier d'une part, un moyen de pérenniser la ressource en eau, et d'autre part, de songer à la modification ou réédification de notre station d'épuration.

C'est pourquoi, avec l'aide du SATESE, organe dépendant du conseil départemental apportant des conseils mais aussi opérant des contrôles de l'assainissement collectif, un règlement d'assainissement collectif a été adopté, comme c'est le cas dans la majorité des communes. Ce règlement intègre les droits et devoirs de chaque partie, la commune en tant que responsable du service proposé, et les habitants utilisant le service d'assainissement collectif.

Ce règlement sera distribué dans les boîtes aux lettres de chaque habitation. Il est obligatoire et toute personne doit donc s'y conformer.

Abonnement

La ligne qui apparaissait jusqu'alors sur les factures, intitulée « entretien et branchement » est renommée « abonnement », et sera facturée 20 euros par semestre. Cette dénomination est cohérente avec les autres sources d'énergie pour lesquelles un abonnement au service est perçu (gaz, électricité, télécoms). De plus, un montant est déjà facturé lors du « branchement » réel de l'installation, et n'est donc pas demandé ensuite. A noter que dans les communes avoisinantes, le montant de l'abonnement est de 30 à 80 euros par semestre.

Déclaration de puits ou autres sources d'eau ne provenant pas du réseau public

Toute personne possédant un puits, ou un apport d'eau (citerne, ...) qui n'entre pas dans le volume d'eau acheté à la commune doit en faire la déclaration à la mairie.

Si cette eau, une fois utilisée, retourne à l'assainissement collectif, un forfait de 25 euros par semestre sera facturé, afin de tenir compte des frais occasionnés par ces volumes. Si l'eau n'est utilisée que pour l'arrosage par exemple, cette redevance ne sera pas exigée.

Mise en place d'une participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)

Cette participation, d'un montant de 800 euros, s'appliquera à tout propriétaire pour lequel une extension du réseau d'assainissement collectif est nécessaire, c'est-à-dire dans le cas de la création d'un nouveau lotissement. Les maisons ou extensions de maison individuelles ne sont pas concernées.

Prix de l'eau

Comme l'an passé, et afin d'essayer de conserver un budget équilibré, le prix de l'eau augmente de 3% cette année, et passe de 1,0297 à 1,0513 euro/m³ dès la première facturation 2015.

Sapinière : prolongement du merlon

Suite à l'abattage des sapins, un merlon de trente-cinq mètres de long et de 290 m³ de terre sera installé le long de la RD, prolongeant le merlon existant. La CEMEX a fait bénéficier à la commune les tarifs préférentiels qu'elle peut obtenir avec l'entreprise Guintoli, qui a établi un devis pour la réalisation de l'ensemble : terre fournie, transport et création du merlon. Le montant de ces travaux est de 4075 euros hors taxe.

Vélo-cross

Le samedi 18 avril, le terrain de vélo-cross, a subi un nettoyage radical. Une dizaine de jeunes Bouaflais, encadrés par MM Chiki et Fougeroux, aidés par quelques habitants ont coupé et élagué les branches et les ronces le long du parcours, et les ont transportées dans le camion de la commune. Du tout-venant sera rapporté pour remodeler les bosses, et une autre séance sera organisée pour terminer le nettoyage. Ce circuit, datant de 1980, fait le bonheur des enfants et adolescents. Maintenons-le en état !

Recrutement

Nous vous informons de l'arrivée en tant qu'agent technique de Monsieur Joël TURQUIER, qui remplace M. David BRICE le temps de son arrêt maladie.

Site Internet

Le site internet qui rassemble des informations de plus en plus variées a été consulté par plus de 10 000 visiteurs (cap franchi le 13 avril).

Le Conseil municipal se réjouit de ce succès et félicite ceux qui en ont la charge. Il est rappelé que les associations sont invitées à communiquer les activités qu'elles organisent pour que l'information soit la plus complète possible.

Réfection du chemin du Curé

La portion du chemin du Curé allant à la station d'épuration a été remise en état.

Monsieur Alain MARC a effectué les travaux de terrassement, la CEMEX a fourni le matériau et la CCAE l'a transporté. Ces prestations ont été faites gratuitement.

Commission bâtiments, chemins et voiries

Des projets de travaux prioritaires dans les mois qui viennent ont été identifiés.

Il est ainsi nécessaire de rénover la salle d'activités. Les toilettes doivent être mises aux normes d'accessibilité « PMR » (Personne à Mobilité Réduite), des huisseries doivent être re-scellées, et le pied des murs consolidé. Une réflexion sur le stockage des chariots s'impose.

Les ateliers municipaux doivent faire l'objet d'une totale rénovation. Des devis ont été obtenus, par les sociétés CIS et Provost. L'étude continue.

Une réunion de la Commission bâtiment, chemins, voirie avec la CCAE est par ailleurs organisée.

Cimetières

Une action d'identification et de rationalisation des « emplacements » au cimetière est en cours. Il s'agit d'identifier et de répertorier tous les emplacements, notamment dans la perspective de contacter les personnes pour savoir si elles souhaitent renouveler les concessions. Le panneau d'affichage sera repositionné pour une lecture plus facile.

Commission environnement

L'inscription de Bouafles au concours Village étoilé est faite. Il s'agit de réaliser un audit du parc d'éclairage communal et d'établir un plan d'action avec l'espoir d'obtenir une étoile au moins. L'objectif est à la fois économique et écologique.

L'extinction de l'éclairage entre 23 heures et 5 heures du matin est d'ores et déjà planifiée et l'étude se poursuivra afin de réduire le budget de l'éclairage communal qui, pour 2014, était d'un montant de 11 700 euros/an. Lors des premières investigations, il apparaît qu'un investissement modeste (970 euros) permettrait de réaliser une économie estimée à 5300 euros, soit 45%.

Il est rappelé que d'après les études réalisées auprès des communes de plus en plus nombreuses qui ont mis en œuvre cette mesure, il n'y a pas de d'augmentation de la délinquance et notamment des cambriolages. Ce constat est confirmé très clairement par la gendarmerie des Andelys. Par ailleurs, d'un point de vue écologique, la mesure permet de diminuer considérablement les nuisances liées à l'éclairage pour la faune, la flore mais aussi pour les personnes.

L'extinction nocturne va être mise en place pour une période probatoire de 2 ans. A l'issue des 2 ans, un bilan sera effectué afin d'opter ou non pour le maintien de cette action.

Il est rappelé

- **que les feux sont strictement interdits** sur l'ensemble du territoire de la commune, et ce toute l'année. Les déchets de végétaux doivent être apportés à la déchetterie, il est interdit de les déposer au bord des chemins du village ou à tout autre endroit.
- **que l'utilisation des outils et engins bruyants** (tondeuses, outillages électriques ou thermiques, ...) est interdite en-dehors des horaires suivants : jours ouvrables : de 8h30 à 19h30 – le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h – les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- **que les propriétaires de chiens** doivent veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas, n'aboient pas intempestivement, et respectent la propreté du village.

Journée Village Propre

La cinquième journée « village propre » s'est déroulée le samedi 21 mars, en association avec Vézillon. L'opération a été un nouveau succès puisque la collecte des déchets a rempli la benne du camion de la commune, malgré un nombre plus faible de participants. Un substantiel goûter à la mairie de Bouafles a permis à tous les volontaires de se retrouver.

Sygom

Le SYGOM nous informe qu'au cours de cette année, les cartes d'accès seront remplacées par des vignettes. Vous pouvez vous adresser au gardien de la déchetterie pour obtenir le formulaire de demande.

Parcours du Cœur

Le samedi 28 mars, le premier parcours du cœur a été organisé sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie. Il a rassemblé une soixantaine de personnes qui ont choisi de faire une randonnée ou un jogging sur un parcours de 6.5 km traversant le village et qui ont pu bénéficier de séances d'étirement, de stretching ou de fitness au terme de la journée. Une collecte de 70 euros a été réunie au bénéfice de la Fédération.

Camion Pizza

Le camion Dany Pizza qui s'installait le premier et le troisième vendredi de chaque mois a abandonné provisoirement son activité pour des raisons de santé.

Marché

Le marché local qui se déroule tous les mercredi matin sur la place du 14 juillet subit une perte de fréquentation. A l'initiative des commerçants, il est rappelé que pour être pérenne, il est important que la population se mobilise. Par ailleurs, de nouveaux commerçants sont démarchés pour venir enrichir (ou remplacer) l'offre hebdomadaire. Depuis quelques temps, le marchand de légumes n'avait pu venir en raison de problèmes de santé, il est maintenant de retour.



Nous vous rappelons qu'une boîte à idée est à disposition à la mairie. Toutes vos suggestions seront étudiées.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1999 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.). **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi : 14h à 17h – Mardi : 17h30 à 20h – Vendredi : 9h à 12h – 13h30 à 16h

Fermeture exceptionnelle le VENDREDI 15 MAI 2015

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le mardi de 18 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 30 à 11 h 00.

Fermeture exceptionnelle le SAMEDI 2 MAI 2015



2 et 3 mai : FOIRATOU - Contacts 02 32 54 33 85 pour l'AAL et 02 32 54 21 51 pour le Comité des fêtes. Comme chaque année, les volontaires sont les bienvenus pour aider à l'installation et au démontage, prendre un peu de temps pour aider à la buvette ou apporter des pâtisseries tout au long de ce week-end. L'intégralité des bénéfices de la buvette est reversée pour contribuer à financer le voyage à la neige des enfants. N'hésitez donc pas à apporter un gâteau ou à donner un peu de votre temps.

8 mai : victoire de 1945 : Rendez-vous devant le monument aux morts à 11h00.

15 mai : fermeture exceptionnelle de la **mairie**.

23 mai : nettoyage de l'église. Si vous êtes disponible et souhaitez participer, merci de prendre contact avec Pascale Zeter au 06 74 00 26 65 ou au 09 84 57 05 95.

30 mai : messe à Bouafles à 18h00.

24 mai : « Le sport, ma santé ! » sur les bords de Seine au Petit Andely organisé par la CCAE. Vous retrouvez certains Bouaflais à l'occasion de cette manifestation.

29 mai : fête des voisins. N'hésitez pas à vous lancer dans l'organisation de ces festivités par quartier.

7 juin : fête de la peinture - cette année, le thème est la « solidarité ». Nous réaliserons une fresque mosaïque qui sera posée sur le mur du préau de l'école. L'inauguration aura lieu à 17h.

8 juin : cérémonie en hommage aux Morts pour la France en Indochine devant le monument aux Morts à 18h00.

20 juin : kermesse de l'école à partir de 10h00. Les volontaires pour tenir un stand, encadrer une activité ou apporter des gâteaux peuvent prendre contact avec les enseignantes.